



LA CROATIE EN MARCHÉ VERS L'EUROPE

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire France-Croatie

11 - 15 avril 2011

Le groupe d'amitié a été invité par son homologue croate, présidé par M. Peter Selem, à se rendre dans ce pays au cours du premier trimestre 2011. Cette invitation a été confirmée lors de la visite effectuée par M. Lucas Bebić, Président du Sabor, le parlement monocaméral, à la Présidence du Sénat, lors de l'entretien que M. Gérard Larcher lui a accordé.

La délégation sénatoriale était composée de Mme Michèle André, présidente du groupe, qui était accompagnée de M. Patrice Gélard et de Mme Annie Jarraud-Vergnolle.

La préparation de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne a constitué le sujet principal du déplacement (I). Les autorités croates ont tenu à montrer la préparation de leur pays à l'intégration économique européenne (II) mais également leur volonté de dépasser les stigmates de la guerre de 1991-1995 pour construire avec les pays voisins une relation apaisée (III).

I – Une Croatie impatiente d'entrer dans l'Union européenne

Au vu du sentiment d'abandon historique (1945), il existe en Croatie une impatience pour l'adhésion, une fatigue à l'égard d'une promesse qui tarde à se réaliser. Un prolongement excessif des négociations risque d'encourager l'uroscepticisme car, selon **M. Peter Selem, président du groupe d'amitié Croatie – France**, « la population croate a le sentiment que le processus de négociation a été suspendu pour des raisons injustifiées ».



Le consensus politique est absolu, même pour le député qui représente l'extrême-droite au Sabor. L'aspiration à l'Europe s'explique par l'absence d'alternative. Pour **M. Vladimir Seks, vice-président du Sabor**, l'adhésion est tout simplement « le retour de la Croatie à la maison ». Leur position géopolitique ne souffre d'aucune contestation : la Croatie appartient à l'Europe.

L'adhésion est naturellement une priorité des autorités croates, comme l'a confirmé à la délégation sénatoriale **le Président de la République, M. Iso Josipovic**. L'impatience croate s'explique compte tenu des efforts déployés par la Croatie pour satisfaire à toutes les exigences des négociateurs européens.

Sur les 35 chapitres ouverts à la négociation, 7 restent à conclure. Seuls 2 posent problème :

- les chantiers navals. La Commission demande l'arrêt des subventions publiques, conduisant à leur privatisation. Ce secteur est exposé à la concurrence de la Corée du Sud. Il totalise 30 000 emplois directs ou indirects. Or, la Croatie, qui a connu un taux de chômage à l'indépendance de 20% puis l'a baissé à 12% ; il est aujourd'hui de 16%. Il existe un réel risque d'explosion sociale. Les croates font remarquer que la Pologne était entrée dans l'Union Européenne sans avoir réglé la question de ses chantiers navals.

- la Justice et sa mise aux normes européennes. C'est le modèle français qui a été choisi pour le mode de recrutement et de carrière. Des progrès ont été accompli en terme d'indépendance depuis le temps du parti-Etat. La lutte contre la corruption est profonde et systématique. Elle a concerné d'anciens dirigeants d'entreprises publiques et des personnalités politiques de premier plan. L'ancien Premier ministre Ivo Sanader, qui a quitté précipitamment le pouvoir en juillet 2009, est ainsi en détention provisoire. Aucun pays européen n'a accompli autant d'efforts. Cette lutte déterminée contre la corruption a constitué une arme à double tranchant puisqu'elle a touché le parti HDZ au pouvoir, un mécanisme de financement illégal ayant été mis à jour. Les autorités croates ont le sentiment que ce qui a été demandé dans ce domaine pour la Croatie ne l'a pas été pour la Roumanie ou la Bulgarie.

Le Président de la République a également indiqué à la délégation que l'entrée de la Croatie dans l'Union Européenne, « une étoile supplémentaire sur le drapeau », serait aussi une chance pour achever l'Europe en préparant l'adhésion des États de l'Europe du Sud-est car l'Europe ne sera complète qu'avec l'intégration de la Bosnie-Herzégovine, la Serbie, le Monténégro puis du Kosovo et de la Macédoine.

Le secrétaire d'Etat à l'intégration européenne, M. Andrej Plenkovic, a précisé l'état des négociations. Les chapitres agriculture et politique régionale seront fermés lors de la prochaine CIG, ce qui portera à 30 le nombre de chapitres clos. Le chapitre pêche pourra bientôt être clos, le problème avec la Slovénie étant en passe d'être réglé. Sur le chapitre 8, relatif à la concurrence, une délégation croate s'esrendue à Bruxelles le 15 avril pour discuter de l'offre de Koncar relative à

3 chantiers navals. Sur le chapitre 23, M. Plenkovic a évoqué la visite du Secrétaire d'Etat à la justice britannique, Kenneth Clarke. Il compte sur lui pour soutenir la Croatie à son retour à Londres.

Il a réaffirmé la volonté de la Croatie d'aider les pays de la région à entrer dans l'Union Européenne. La Croatie n'utilisera pas certains dossiers pour bloquer leurs négociations d'adhésion car « l'Europe ne remplace ni le droit international, ni les questions bilatérales, il y a une vie en dehors de l'Union Européenne ». Le Président de la République comme le secrétaire d'Etat ont ainsi présenté la traduction dans les langues nationales des pays riverains de l'acquis communautaire, qui leur a été offerte gracieusement, comme une preuve de bonne volonté croate d'accompagner l'intégration européenne de tous les pays de la région.

Enfin, le secrétaire d'Etat prépare une visite prochaine avec M. Laurent Wauquiez et a rappelé le souhait de la Première ministre, Mme Jadranka Kosor, d'être reçue en France.

Pour la date d'adhésion, les autorités croates demandent à ne pas dépasser le 1er janvier 2013. Or, le processus nécessite 12 à 18 mois et l'organisation d'un référendum, qui sera le premier depuis celui du 19 mai 1991, pour achever le processus. Le Président de la République, qui appartient à l'opposition sociale-démocrate, mettra tout le crédit dont ils jouit dans l'opinion publique croate en faveur de l'adhésion. Les autorités croates privilégiaient un calendrier plaçant le référendum avant les élections législatives prévues entre novembre 2011 et mars 2012 et avait même un temps envisagé d'organiser ce référendum avant la signature. On voit cependant mal le HDZ et le SDP mener une campagne conjointe en faveur de l'adhésion puis se séparer quelques jours après dans la perspective des élections législatives. Inversement, si l'alternance se produisait en faveur de l'opposition sociale-démocrate, le risque d'évolution du HDZ vers des thèses plus eurosceptique est un risque.

En tout état de cause, la Croatie espère que la France sera l'un des premiers pays à ratifier son adhésion à l'Union Européenne. Le groupe d'amitié sénatorial s'attachera à plaider pour une ratification dans les plus brefs délais.

II. Une économie croate déjà intégrée à l'Union européenne

La délégation sénatoriale a tenu à se rendre en Slavonie, région en général délaissée par les délégations officielles, et cette initiative a été particulièrement appréciée par les autorités locales.

Du fait des séquelles de la guerre, il s'agit en effet de l'une des régions les plus pauvres de la Croatie, avec un taux de chômage approchant les 26% et un PIB par habitant inférieur de presque 20% à la moyenne nationale (8 871 euros contre 10 682 euros), comme l'a expliqué à la délégation le président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Osijek, **M. Zoran Kovacevic**.

La Slavonie produit 50% des matières premières alimentaires et concentre un tiers de l'industrie agroalimentaire de la Croatie. Elle compte également sur le développement du tourisme (route des vins, parc de Kopacki Rit, station thermale de Bizovache, tourisme rural, chasse et pêche). Ses échanges commerciaux se sont élevés à 960 millions de dollars en 2010 (exportations : 482 M\$ importations : 478 M\$). Les principaux partenaires sont l'Allemagne (16,9 % des échanges) l'Italie (11,1%) la Bosnie-Herzégovine (10,2%). Avec la France les exportations s'élèvent à 1,9 millions de dollars et les importations à 7,5 millions de dollars. Une centaine d'entreprises de la région participent à des échanges commerciaux avec la France

La délégation sénatoriale s'est rendue à **Slavonski Brod** où elle a eu un entretien avec le conseil municipal. Ville de 80 000 habitants frontalière avec la Bosnie-Herzégovine, elle développe un projet de zone industrielle de 250 000 m², un projet de port fluvial sur la Sava avec une liaison ferroviaire et souhaite devenir un pôle universitaire. Le "**Préfet**" (élu) de la région de Brod-Posavina, **M. Danijel Marusic**, a présenté les projets d'investissements des entreprises européennes pour lesquels il tente d'obtenir des fonds européens.

La délégation sénatoriale a ensuite visité le site de production de la **société Saint-Jean Industries**, qui a son siège social à Belleville-sur-Saône dans le Rhône, entreprise représentative des liens économiques franco-croates. La société, implantée depuis 2004 en Croatie, est passée de 20 à 180 emplois sur le site d'un

combinat industriel, qu'elle occupe avec d'autres entreprises et qui a compté jusqu'à 5 000 ouvriers. Sous-traitant de supports moteurs de petite et moyenne série, l'entreprise a diversifié ses clients, évoluant d'une situation de sous-traitance quasi-exclusive pour PSA à une sous-traitance de plusieurs entreprises internationales et européennes. L'exonération de l'impôt sur les bénéfices pendant 8 ans et des relations contractuelles avec la SNECMA sont à l'origine de cette implantation.

Puis la délégation sénatoriale a visité **l'entreprise Montaza**, qui comprend 1000 salariés dont 80% à l'étranger et réalise 400 millions d'euros de CA dont 180 millions en Croatie. Là encore, il s'agissait de montrer l'intégration de la Croatie dans l'économie européenne. L'entreprise, filiale d'une société allemande, intervient dans le secteur des centrales thermiques et pétrochimiques (au niveau des générateurs). Elle a travaillé pour la centrale thermique de Cordemais (commune de Loire-Atlantique), a été sous-traitante de l'entreprise Polysius (Aix-en-Provence) depuis trois ans pour la remise à niveau de plusieurs cimenteries en Tunisie et travaille en Finlande, sur l'EPR avec Areva. La société souhaiterait être plus présente sur le marché français, notamment dans les centrales nucléaires mais ses dirigeants ont évoqué des difficultés pour obtenir des permis de travail.

Au total, la France, qui n'est que le 5^{ème} partenaire commercial de la Croatie, dispose encore de marges de manœuvres pour progresser. Le Président de la République croate a évoqué la venue prochaine d'une délégation d'hommes d'affaires français, organisée par la chambre économique de Croatie, dans cette perspective de développement des relations économiques et commerciales.



La délégation sénatoriale avec le Chef de l'État et l'Ambassadeur de France

III. La volonté de tourner la page de la guerre sans oublier ce qui s'est passé

Pour les autorités croates, les relations de la Croatie et de ses voisins sont plus que normales : elles sont amicales. Le conflit frontalier avec la Slovénie est réglé. Les relations avec la Serbie sont confiantes. Le conflit frontalier maritime avec le Monténégro est en passe d'être résolu. Avec la Bosnie, c'est la réconciliation.

La délégation sénatoriale a tenu à se rendre à Vukovar, ville martyre du conflit de 1991, encerclée et bombardée d'août à novembre 1991, qui vit 15 000 habitations détruites, 22 000 habitants déplacés et 4 000 tués ou disparus.

Après avoir visité le **mémorial d'Ovcara** en présence de l'Association des anciens prisonniers des camps de concentration, lieu où une fosse commune contenant 200 corps a été retrouvée, la délégation a déposé une gerbe au nom du Sénat de la République française devant la stèle commémorant l'exécution des blessés de l'hôpital de Vukovar ainsi que des membres du personnel médical.

Elle s'est recueillie devant ce monument, à quelques mètres de la fosse commune et à quelques centaines de mètres du mémorial installé dans une étable où les blessés ont été détenus, roués de coups, puis triés en fonction de leur appartenance « ethnique » en présence de l'ancien maire de Vukovar qui a participé à ce tri.

La délégation a également déjeuné avec le **Maire de Vukovar, M. Zeljko Sabo, le préfet de la région de Vukovar et Srijem, M. Bozo Gali, le président du conseil municipal de Vukovar, M. Dzanak, et le président de l'Assemblée régionale, M. Zagar.**

L'exemple de la réconciliation franco-allemande a été cité en exemple. Cependant, tous les criminels de guerre n'ont pas été appréhendés et jugés. Le travail de mémoire et de réconciliation régionale prendra du temps mais ne pourra débuter que lorsque justice aura été rendue, ce qui risque de ralentir encore le processus d'intégration au sein de l'Union Européenne des Etats de l'ex-Yougoslavie, processus qui prendra certainement encore de longues années.

Composition de la délégation



Mme Michèle André
Présidente du groupe interparlementaire
France-Croatie
Sénatrice (Soc) du Puy-de-Dôme



M. Patrice Gélard
Vice-Président du groupe
Sénateur (UMP) de la Seine-Maritime
Vice-Président
de la commission des Lois



Mme Annie Jarraud-Vergnolle
Membre du groupe
Sénatrice (Soc)
des Pyrénées-Atlantiques
Vice-Présidente
de la commission des
Affaires sociales

Composition du groupe : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_647.html